

Date d'envoi de la convocation : 6 Juin 2014
Nombre de Membres du Bureau en exercice : 21
Nombre de Membres du Bureau présents : 21
Nombre de Procurations : 0
Nombre de Votants : 21
Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :

4 Juillet 2014

Présidence de : M. Alain SUGUENOT

Présents en tant que Vice-Présidents :

M. Jean-Luc BECQUET,
M. Pierre BOLZE,
M. Jean-François CHAMPION,
Mme Claude CORON,
M. Xavier COSTE,
M. Michel PICARD,
M. Michel QUINET,
M. Jean-Pierre REBOURGEOIN,
M. Gérard ROY,
M. Jean-Paul ROY,
M. Denis THOMAS.

Présents en tant que Membres du Bureau :

Mme Sandrine ARRAULT,
Mme Estelle BERNARD-BRUNAUD,
M. Pierre BROUANT,
M. Jean CHEVASSUT,
M. Stéphane DAHLEN,
Mme Liliane JAILLET,
M. Vincent LUCOTTE
M. Patrick MANIERE.

Ont donné pouvoir :

Néant

Absents-excusés :

Néant

Secrétaire de Séance : M. Sylvain JACOB.

DELIBERATION N° BU/14/14

MISE A ENQUETE PUBLIQUE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE MEURSANGES

M. COSTE, rapporteur, rappelle que depuis sa création, la Communauté d'Agglomération a lancé la réalisation de 33 zonages d'assainissement dont 16 sont aujourd'hui achevés.

Le Bureau d'Etudes BADGE a été missionné en avril 2012, pour assurer l'élaboration du plan de zonage de la commune de MEURSANGES sur laquelle doivent être définies les parcelles raccordées à un réseau collectif, raccordables dans le futur et celles qui devront être équipées d'un assainissement individuel.

M. COSTE indique que l'analyse technico-économique de la mise en place d'un réseau d'assainissement collectif sur la commune de MEURSANGES, conduit à proposer le maintien de la commune en zone d'assainissement non collectif.

Il précise que ce projet a été approuvé par le Conseil Municipal de la commune.

Afin de poursuivre la procédure engagée, M. COSTE souligne qu'il convient à présent de soumettre à enquête publique les conclusions de l'étude et le plan de zonage.

**LE BUREAU DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- arrête le projet de zonage provisoire d'assainissement tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- décide de soumettre le projet de zonage d'assainissement à enquête publique dans les formes prévues par les articles R.123-6 à R.123-23 du Code de l'Environnement,
- autorise le Président à signer tout acte ou document relatifs à la mise à enquête publique, ainsi qu'à régler les frais de procédure liés à l'instruction de l'enquête publique,
- autorise le Président à solliciter les subventions auprès des organismes subventionneurs.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
pour le **PRESIDENT** et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
GILLES ATTARD



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.



Bureau
d'Assainissement
de la Côte-d'Or
15, rue Jean Giono
21 000 CANTON SURBENET
TÉL : 03 80 41 20 00
Fax : 03 80 41 20 01
M.A. L'assainissement

Département de la Côte-d'Or
Commune de MURSANGES
Hameau de LABORDE-AU-CHATEAU

Annexe 11

**PROPOSITION DE PLAN DE
ZONAGE D'ASSAINISSEMENT**

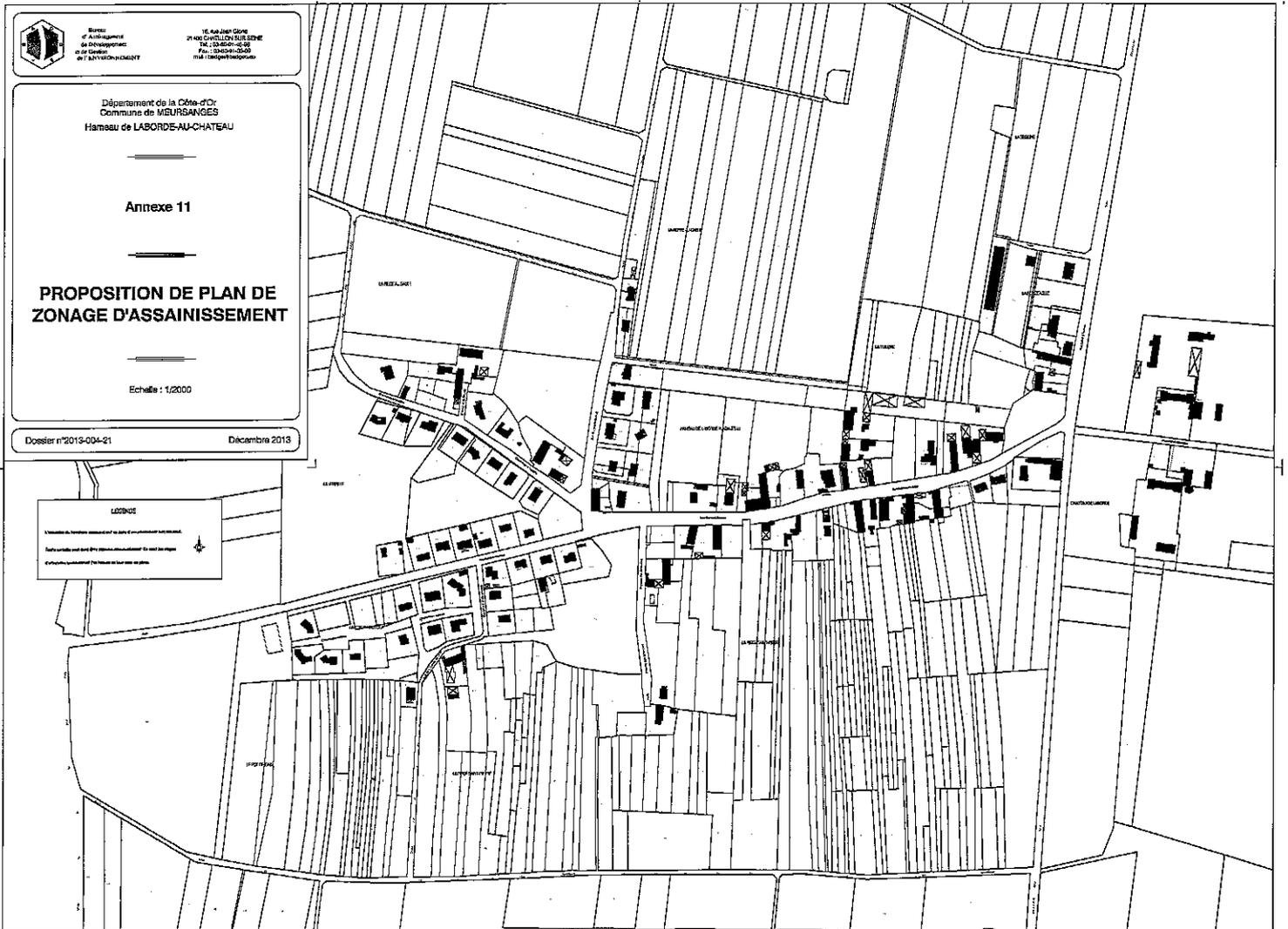
Echelle : 1/2000

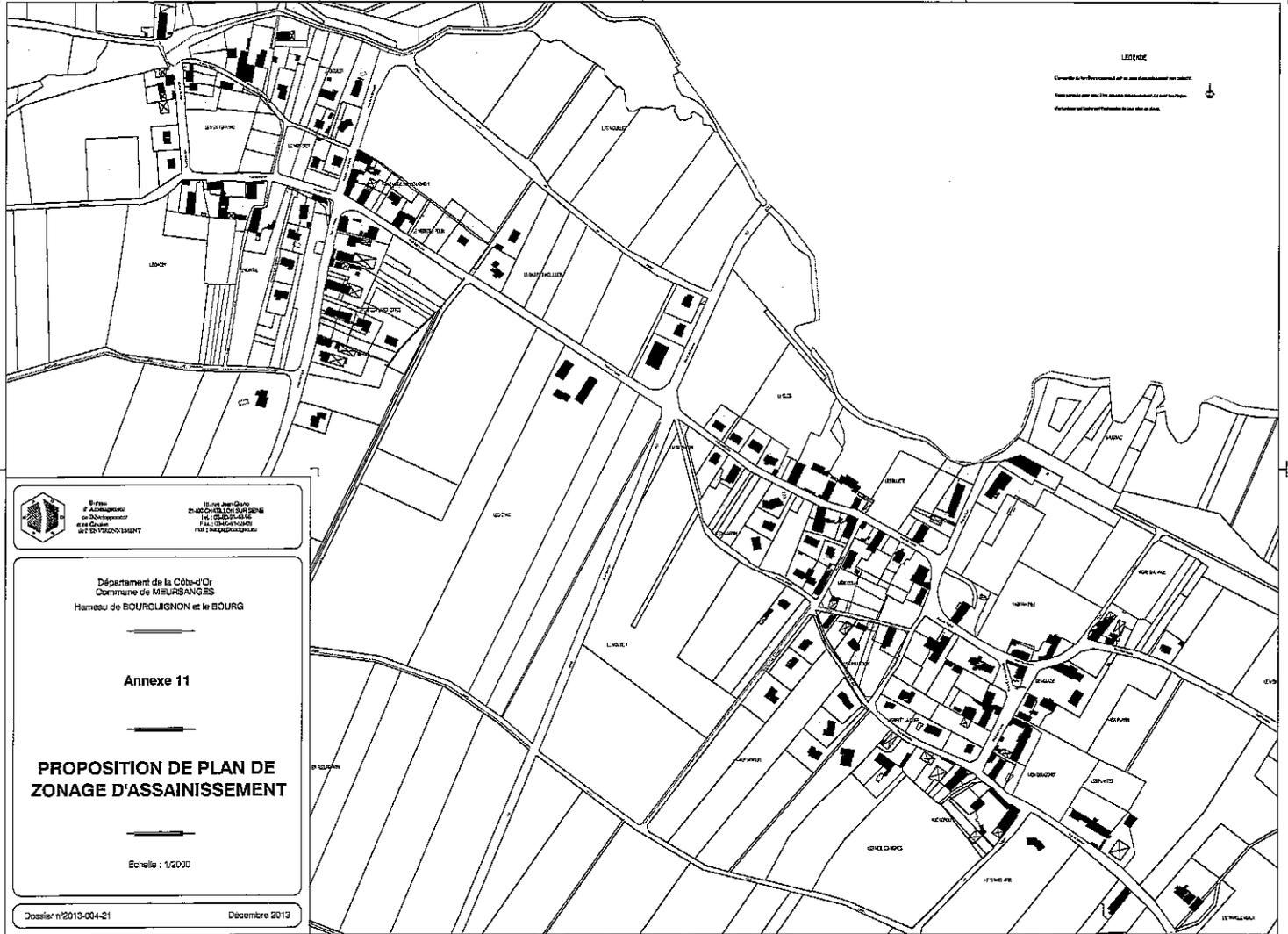
Dossier n°2019-004-21

Décembre 2019

LEGENDE

- Zone de traitement des eaux usées
- Zone de traitement des eaux pluviales
- Zone de traitement des eaux de surface





LEGENDE

Zone de traitement des eaux usées
 Zone de traitement des eaux pluviales
 Zone de traitement des eaux de surface



Bureau
 d'Assainissement
 et Développement
 des Zones
 et de l'Équipement

11 rue Jean Guis
 21400 CHAILLOU-SUR-SEINE
 Tél. : 03 80 51 41 56
 Fax : 03 80 51 41 57
 mail : assainissement@meursanges.com

Département de la Côte-d'Or
 Commune de MEURSANGES
 Hameau de BOURGIGNON et le BOURG

Annexe 11

PROPOSITION DE PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Echelle : 1/2000

Dossier n°2013-004-21

Décembre 2013



Bureau
d'Aménagement
et de Développement
666 Chemin
de l'Église de Moursanges

18 rue Jean Giono
21100 CHATILLON-SUR-LOGNON
Tél. : 03 80 41 00 41
Fax : 03 80 41 33 00
M : 03 80 41 33 00

Département de la Côte-d'Or
Commune de MOURSANGES
Hameau de LABORDE-AU-CHATEAU

Annexe 11

PROPOSITION DE PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

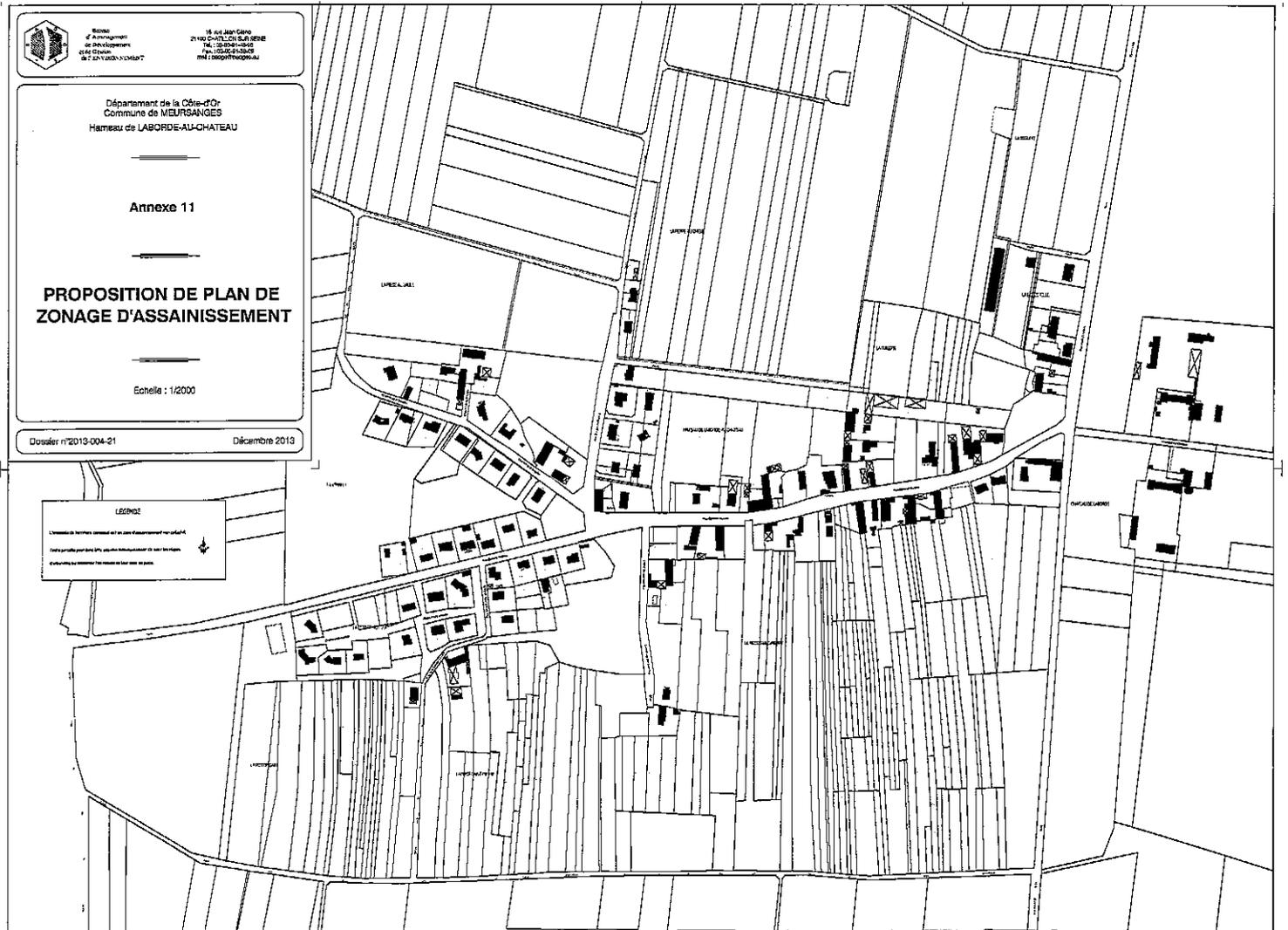
Echelle : 1:12000

Dossier n°2013-004-21

Décembre 2013

LÉGENDE

1. Zones de servitudes existantes et zones d'assainissement par voie d'égout
2. Zones servies par des EPIC ou autres installations de traitement
3. Zones à assainir par des moyens de traitement de surface



Accusé de réception

Nom de l'entité publique	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE, COTE ET SUD
Numéro de l'acte	BU_14_14
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	8.8.2 - Eau, assainissement
Objet de l'acte	Mise à enquête publique du zonage d'assainissement de la commune de MEURSANGES
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	-200006682-20140612-BU_14_14-DE
Date de transmission de l'acte	04/07/2014
Date de réception de l'accuse de réception	04/07/2014